

de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Joel Goldbloom, autrement connu sous le nom de George Gold.

2. Le Comité recommande qu'un acte unilatéral concernant un changement de nom, produit comme Exhibit N° 2 à l'audience et l'enquête relatives à ce sujet, au cours de la dernière session du Parlement, soit remis à la pétitionnaire.

Le tout respectueusement soumis.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

W. M. ASELTINE,
Président.

L'honorable sénateur Marcotte, du comité permanent de l'Administration du service civil, présente le premier rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le Greffier, comme suit:—

Le LUNDI 27 février 1950.

Le comité permanent de l'Administration du service civil demande la permission de présenter son premier rapport, comme suit:

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à sept (7) membres.

Le tout respectueusement soumis.

ARTHUR MARCOTTE,
Président.

Ledit rapport est adopté.

L'honorable sénateur Bouffard, du comité permanent des Banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill (8), intitulé: "Loi modifiant la Loi de 1940 sur l'assurance-chômage", rapporte que le comité, après avoir étudié ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, sans modification.

Avec la permission du Sénat,
Ledit bill est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans modification.

L'honorable sénateur Bouffard, du comité permanent des Banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill (B), intitulé: "Loi concernant les concessions de terres publiques", rapporte que le comité, après avoir étudié ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, sans modification.

Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour troisième lecture demain.

L'honorable sénateur Robertson dépose sur la Table:—

Ordonnances et règlements applicables au Corps d'Aviation royal canadien, publiés dans la *Gazette du Canada*, durant la période du 20 février au 25 février 1950, inclusivement, en vertu de l'article 16, paragraphe 2, de la Loi concernant le Corps d'Aviation royal canadien.

Rapport du ministère des Affaires extérieures, pour l'année financière terminée le 31 mars 1949.